

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. VARTORE Boris, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, a donné pouvoir à M. PICHON Cyrille.

M. VIAL Patrice a donné pouvoir à M. GONNET Sébastien.

Absents : (1)

Mme DORÉ Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GLÉNAT Anne.

Rapporteur : Mme BRULEY Audrey

**DÉLIBÉRATION N° 037-2026 – APPROBATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu de l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le projet de règlement joint en annexe précise les principales les modalités de fonctionnement du conseil notamment l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux.

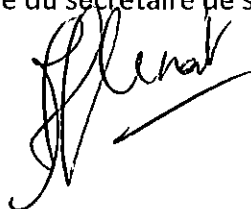
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, :

- approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- précise que ce règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Signature du secrétaire de séance



Certifié conforme  
Le Gua, le 16 juin 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

